

# *ANNEXE 5*

## Contrat de mensualisation + Autorisation de prélèvement



A retourner au service des Eaux  
avant le 10 février 2013

## Votre contrat de Mensualisation Relatif au paiement de vos factures d'eau et d'assainissement

### A la suite de votre adhésion :

Vous recevrez un avis d'échéances indiquant le montant et les dates des dix prélèvements qui seront effectués sur votre compte.

Pour des raisons techniques, la mensualisation ne peut être effectuée que pour les abonnés ayant une consommation supérieure à 30 m<sup>3</sup> par an.

### Pendant l'année civile :

Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois (ou le premier jour ouvrable suivant), ils représentent 1/10<sup>ème</sup> de 80 % de la consommation enregistrée l'année précédente (ou d'une consommation estimative pour les nouveaux abonnés) + 1/10<sup>ème</sup> de l'abonnement.

Lors de la réception de votre échéancier, si vous pensez que votre consommation sera différente de votre consommation habituelle (en + ou en -), une révision de vos mensualités peut être envisagée sur votre demande au Service des Eaux. Cette demande devra être effectuée au plus tard le 15 février de chaque année.

### Au terme des 10 prélèvements :

Vous recevrez une facture qui indique le solde à régler : Si vos prélèvements ont été inférieurs, le solde, déduction faite des prélèvements déjà effectués, sera prélevé sur votre compte.

Si les prélèvements ont été trop élevés, le surplus vous sera automatiquement remboursé sur votre compte.

### Vous souhaitez changer le compte sur lequel sont effectués les prélèvements :

Si vous changez de numéro de compte, d'agence, de succursale ou de centre de chèque postal, ou si vous changez de banque, vous devez remplir une autorisation de prélèvement que vous retournerez au Service des Eaux accompagnée d'un RIB ou RIP en indiquant votre nouveau compte.

Références Abonné : .....

Nom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Si vous prévenez le Service des Eaux avant le 15 du mois, les prélèvements seront effectués sur votre nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

### Vous changez d'adresse :

Lors de votre déménagement, prévenez le Service des Eaux et indiquez-lui votre nouvelle adresse.

Tout changement d'adresse entraîne automatiquement la résiliation du contrat pour cette même adresse.

### Renouvellement du contrat :

Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante.

Vous ne devez établir une nouvelle demande que si vous avez dénoncé le contrat en cours d'année et que vous désirez vous mensualiser à nouveau.

### Echéances impayées :

Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, son montant, augmenté d'une indemnité forfaitaire de 5 euros TTC sera automatiquement retenu avec la mensualité suivante.

Si cet incident se produit une seconde fois dans l'année, vous perdrez alors pour cette année le bénéfice de la mensualisation. Vous serez soumis à une nouvelle indemnité forfaitaire de 10 euros TTC et aux poursuites réglementaires. Le contrat de mensualisation sera résilié de fait.

**PENSEZ A APPROVISIONNER VOTRE  
COMPTE A CHAQUE ECHEANCE.**

### Fin du contrat :

Si vous voulez renoncer à votre contrat, il vous suffit d'en informer le Service des Eaux par simple lettre.

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

AUTORISATION DE PRELEVEMENT : j'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Régisseur des Recettes du Service des Eaux de TARADEAU. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le Régisseur des Recettes du Service des Eaux de TARADEAU.

<b>N° National Emetteur</b>
594197

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

DESIGNATION DU CREANCIER
REGISSEUR DES RECETTES DU SERVICE DES EAUX TARADEAU

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Etablissement	Guichet	N° de Compte	Clé RIB
Date :			

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DE COMPTE

SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

[Joindre un RIB](#)